

DISCOURS DU PRESIDENT

SEANCE PLENIERE DU 1^{er} FEVRIER 2019

Débat d'Orientations Budgétaires

Le Mans, vendredi 1^{er} février 2019

Dominique Le MÈNER,

Président du Conseil départemental



Seul le Prononcé fait foi

Mes Chers collègues,

Comme chaque année, nous nous retrouvons aujourd'hui pour débattre sur les orientations budgétaires 2019 de notre collectivité, avant de voter notre budget lors de notre prochaine session plénière des 14 et 15 mars.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est un exercice traditionnel, qui sera cette année marqué d'une empreinte singulière.

Ce débat est en effet singulier car il s'agit du premier Débat d'Orientations Budgétaires que nous entreprendrons dans le cadre du pacte financier d'encadrement voulu par l'Etat et le gouvernement Philippe.

Je vous rappelle qu'il impose à 319 collectivités territoriales de limiter leurs dépenses de fonctionnement au travers d'un accord avec l'Etat, dont la négociation fut difficile et dont les modalités de mise en œuvre restent encore sujettes à caution.

Cette configuration contrainte, constitue un véritable tournant depuis les grandes lois de décentralisation de 1982.

Force est en effet de constater que l'Etat prend prétexte de la situation dégradée des finances publiques, dont il est pourtant le principal responsable, pour opérer à son profit une forme de recentralisation.

Il est pour le moins étonnant de faire ce constat alors que l'Etat actuel affiche une dette d'un montant de 2.300 Mds€.

Il est pour le moins surprenant que l'Etat ne s'applique toujours pas à lui-même la «règle d'or» qui interdit à toute collectivité locale d'emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.

Il est enfin pour le moins troublant que ce soient justement les collectivités territoriales qui supportent le prix des promesses électorales, au travers de la suppression de la taxe d'habitation et surtout de la réforme des finances locales que cette mesure induira.

S'il est évidemment impossible d'appréhender l'ampleur et les conséquences d'un tel bouleversement, les analystes financiers s'accordent à craindre que les Départements en soient les perdants.

Je voudrais cependant vous dire que j'ai confiance.

Nous n'avons pas attendu de signer un tel contrat, ni de se retrouver face à de telles contraintes pour initier des actions qui placent notre collectivité parmi les plus vertueuses en termes de maîtrise de la dépense publique.

Depuis plusieurs années maintenant, cette gestion salubre est régulièrement saluée par les organismes en charge du contrôle budgétaire et financier des collectivités.

Ainsi, depuis trois ans, nos dépenses de personnel restent stables, tandis qu'une étude préalable particulièrement attentive des projets et de politiques publiques engagées permet de contrôler et d'anticiper les évolutions des dépenses d'intervention.

Singulier, je le disais, ce DOB le sera également par la prise en compte de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le Président de la République le 13 septembre dernier.

Celle-ci s'appuiera sur un renforcement de la prévention et de l'accompagnement à tous les âges de la vie. Belle initiative.

Fer de lance de l'action sociale dans les territoires, le Département sera naturellement appelé à jouer un rôle important dans ce dispositif.

Mais, cette stratégie dévoile certaines mesures qui ne seront pas sans impact sur les compétences et les finances des départements, au titre de l'aide sociale à l'enfance ou de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Certes des mesures positives et attendues, comme la fin des « sorties sèches » de l'aide sociale à l'enfance pour les mineurs atteignant leur 18^e anniversaire, la lutte contre les violences faites aux enfants ou la fusion des différents dispositifs d'aide afin de simplifier les démarches et la perception du RSA, tout en l'orientant vers le retour à l'emploi.

Néanmoins, il nous est aujourd'hui demandé d'anticiper des mesures qui ne sont pas suffisamment détaillées, ni dans leur mise en œuvre, ni dans leurs modalités de financement.

Cela complexifie encore, s'il en était besoin, l'exercice toujours ardu de la construction budgétaire.

Cet exercice sera également marqué par de nouveaux mécanismes de solidarité inter-départementale entre les Départements destinés à assurer le financement de leurs missions dans le domaine social, dont les montants ne cessent malheureusement de croître.

Vous le savez, cette nouvelle péréquation ne fait pas l'unanimité parmi les Départements.

Ni dans son principe, ni dans ses modalités d'application. En effet, à l'instar de ce que des millions de Français vivent chaque année en matière fiscale, **c'est la « classe moyenne » des 100 départements français – dont fait partie la Sarthe – qui se trouve ainsi mise à contribution.**

De la sorte, au titre de la solidarité, nous perdrons cette année 1,2 millions d'euros.

Je veux toutefois préciser que les dispositions adoptées concernent que l'année 2019 et devront faire l'objet d'une nouvelle définition pour les Projets de Lois de Finances suivants. Nous y serons particulièrement vigilants.

Je l'ai fait savoir à mes collègues de l'Association des Départements de France : la Sarthe ayant été précurseur et exemplaire dans les efforts de maîtrise de la dépense publique, il ne saurait question que nous soyons finalement doublement victimes de ces efforts considérables que nous avons eu le courage d'initier.

Singulier, enfin, ce DOB s'inscrit dans un contexte sociétal on ne peut plus particulier.

Nous avons tout lieu de le constater chaque samedi : loin de disparaître, le mouvement spontané des Gilets Jaunes se poursuit.

Nous avons eu l'occasion d'en débattre lors de notre dernière session.

Face à cette colère, qui est l'expression d'un réel désespoir du quotidien, il nous appartient d'apporter des réponses, en lien avec nos moyens et notre périmètre d'action.

Le Département, la collectivité du quotidien.

Notre Département, ses 2400 agents comme ses élus, sont chaque jour au service des 570.000 Sarthoises et Sarthois.

Malgré les contraintes administratives et financières que l'Etat nous impose le Département demeure l'une des collectivités les plus proches des préoccupations quotidiennes de ses administrés.

Si j'en crois les cahiers de doléances compilés ces dernières semaines par les maires sarthois, bien peu d'observations et de demandes portent sur les compétences de notre collectivité départementale !

Alors que les critiques sont nombreuses par ailleurs, cela signifie que notre collectivité agit avec une certaine efficacité.

Pour autant, nous ne pouvons pas nous contenter de ce satisfecit.

Aujourd'hui, je veux réaffirmer combien les Départements peuvent contribuer à répondre à des besoins exprimés en matière de services publics, de lien social, d'équilibre sociétal, à l'échelle attendue par nos concitoyens.

Notre engagement au service des Sarthois doit continuer à se vivre au travers d'une relation de proximité. Nous devons essayer de faire évoluer pour l'adapter aux nécessités et aux exigences de la vie quotidienne des Sarthoises et des Sarthois.

Car le Département, c'est avant tout la collectivité du quotidien.

Collectivité du partage et de la solidarité, chaque jour.

Collectivité de tous les Sarthois, à chaque âge de la vie.

Collectivité qui, par ses multiples investissements et ses engagements en faveur du développement durable, prépare notre avenir.

Agir chaque jour en faveur des Sarthois de tous âges.

Ainsi, cette année sera l'occasion d'agir chaque jour en faveur des Sarthois de tous âges.

Nous le ferons en consolidant les actions entreprises au titre de la protection maternelle et infantile à la suite du diagnostic effectué en 2018, à **anticiper le vieillissement de la population prévu pour la décennie à venir en assurant des mesures destinées à favoriser le maintien à domicile en ajustant les plans d'aides aux besoins réels et les mesures de répit au travers des 155 lits d'hébergement provisoires et des 132 places d'accueil de jour.**

Anticiper, c'est aussi **améliorer l'offre et la qualité d'accueil en EHPAD en ouvrant 100 nouvelles places sur le territoire de la communauté urbaine du Mans et en soutenant les projets de restructuration des EHPAD.** Cette politique volontariste, essentielle au bien-vieillir de nos concitoyens, entrainera mécaniquement la hausse du volume de l'APA versée depuis 2017, sous forme de dotation globale à tous les EHPAD.

La protection de l'enfance sera également au cœur de nos priorités 2019. L'appel à projet initié en 2018 se concrétisera en effet par l'extension à 60 mesures de placements éducatifs à domicile et le renforcement du dispositif d'urgence avec 16 places pour adolescents à compter du 1^{er} avril, une réflexion étant par ailleurs engagée en vue de la création de 20 places supplémentaires en MECS.

Néanmoins, malgré ces efforts continus, le Département continuera à être confronté à des difficultés pour proposer des accompagnements adaptés à des jeunes présentant des problématiques de plus en plus complexes, alliant la pré-délinquance aux fragilités psychiques avérées. **L'Etat doit lui aussi assumer ses responsabilités et mobiliser parallèlement les moyens nécessaires en ce sens, comme nous lui avons demandé à plusieurs reprises.**

La question des mineurs étrangers isolés fera quant à elle l'objet d'un nouveau dispositif d'accueil. **Un « programme familles solidaires » sera en effet testé au 1^{er} semestre afin d'apporter une réponse mieux adaptée aux problématiques humaines que rencontrent ces jeunes.**

Pour mémoire, les dépenses engagées au titre de l'accueil des mineurs étrangers, effectuées pour le compte de l'Etat, devront en tout état de cause être exclues des dépenses retenues dans le cadre du pacte financier dont je vous parlais au début de mon propos.

Enfin, je ne reviendrai pas sur les efforts conséquents de notre Département en matière de démographie médicale, longuement abordés lors de notre dernière séance plénière et que nous aurons le loisir d'évoquer à nouveau lors du vote du budget primitif.

Une mutuelle départementale pour faciliter l'accès aux soins de tous les Sarthois.

En revanche, les résultats de l'étude publiée en juillet 2018 par l'ODENORE (Observatoire des non-recours aux droits et services) doivent nous interpeller.

Ils indiquent que dans notre département de la Sarthe 27,6% des assurés au régime général de l'assurance maladie interrogés ont déclaré avoir renoncé à des soins au cours des 12 derniers mois contre 25,6% au niveau national. La raison principale de ce renoncement aux soins est d'ordre financier notamment pour les soins dentaires, auditifs, ophtalmologiques et optiques.

Si le décret du 11 janvier 2019 devrait permettre un accès à certains équipements d'optique, aides auditives et soins prothétiques dentaires sans reste à charge, cette mesure gouvernementale ne concernera que les Français bénéficiant déjà d'une couverture par une complémentaire santé. Si ceux-ci sont aujourd'hui nombreux, beaucoup ne bénéficient que des garanties de base.

De surcroît, cette mesure généreuse pourrait induire de nouvelles problématiques.

Ainsi, plusieurs études réalisées par des cabinets de conseil spécialisés dans le domaine de la santé laissent entrevoir une hausse moyenne des tarifs de complémentaires santé de 6,5 à 9,5% au terme des trois ans de déploiement du dispositif.

Or, si la hausse de ces cotisations est trop forte, de nombreux Français qui ont la chance d'en bénéficier – au premier rang desquels les personnes âgées – risquent de renoncer à leur mutuelle, allant ainsi à l'inverse du but recherché.

C'est en ce sens, je souhaite que les services du Département préparent dès cette année la mise en place d'une mutuelle solidaire départementale afin de favoriser l'accès aux soins de tous les habitants, y compris les plus défavorisés.

Existant parfois à l'échelle communale, ce dispositif est en cours d'expérimentation dans trois départements. Il propose plusieurs types de contrats à des tarifs préférentiels

permettant de réaliser de 5% à 30% d'économie, par le biais d'une association d'assurés ou d'un appel d'offres.

Ces différentes solutions, leur pertinence comme leur faisabilité à l'échelle d'un Département, doivent faire l'objet d'une analyse précise juridique et financière, ainsi que d'un retour d'expérience de la part des collectivités les ayant déjà engagées.

Au cours de l'année qui vient, j'informerai donc notre assemblée de l'avancée de ce projet.

Investir pour demain, construire aujourd'hui l'avenir du Département.

Les principaux investissements de notre collectivité départementale se structureront autour de la poursuite de l'effort entrepris en vue du déploiement généralisé de la fibre optique dans notre département – précurseur en la matière et qui a réussi à fédérer l'ensemble des communautés de communes du département - et de l'amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement dans nos collèges.

Ainsi, l'année 2019 verra l'achèvement de la première phase du déploiement de la fibre ciblant en priorité les secteurs les plus en difficulté. Celle-ci a déjà permis la création de 30.000 prises.

Puis s'ouvrira en 2020 une seconde phase visant à la couverture intégrale du territoire. Dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public, celle-ci permettra à l'ensemble des foyers sarthois d'être raccordés au réseau fibre optique d'ici la fin 2022.

Cette année 2019 sera également marquée par l'inauguration de 8 collèges dont 4 collèges construits dans le cadre du contrat de partenariat public-privé, avec une livraison à l'été 2019 et une ouverture à la rentrée de septembre.

L'achèvement de ces chantiers d'envergure ira de pair avec la poursuite des engagements que nous avons pris dans le cadre du plan « collèges performants », avec l'achèvement des travaux de restructuration lourde dans les collèges Mauboussin de Mamers, Anjou (bientôt renommé Simone-Veil) à Sablé-sur-Sarthe et Bercé à Montval-sur-Loir.

En 2019, d'autres projets entreront en phase de réalisation comme Léo-Délibes à Fresnay-sur-Sarthe, Kennedy à Allonnes, Les Sources au Mans et Pierre-Belon à Cérans-Foulletourte.

Vous le savez, le Département accorde la plus grande importance à la qualité de son réseau routier. Ses agents, qui veillent chaque jour à leur entretien, font l'objet d'une vaste campagne de communication visant à rappeler aux automobilistes le respect qu'impose ce travail difficile et dangereux.

Parmi les grandes orientations en ce domaine, sont programmées **la fin de la déviation de Saint-Calais, le début des travaux du barreau de La Chapelle-Saint-Rémy/Beillé/Connerré, la suppression du passage à niveau de Rouessé-Vassé et la réalisation de plusieurs giratoires, à La Hutte, Pontvallain et Trangé.**

Par ailleurs, la mise en œuvre de notre plan stratégique du patrimoine se poursuivra avec en exergue la **déconstruction de l'ex-cité administrative Chanzy et la poursuite du programme de rationalisation de nos équipements et implantations, au Mans (Courboulay, Visitation) comme dans les territoires.**

Enfin préparer demain, c'est agir aujourd'hui pour préserver nos ressources et améliorer notre quotidien.

A ce titre, un plan complémentaire d'aide à l'investissement permettra, entre autres, de renforcer les investissements en matière de développement durable - je pense notamment à la restructuration du bocage ou à l'amélioration de l'habitat - de circulations douces par le biais de la création de voies vertes, d'aide à la voirie ou au patrimoine communal.

Par ses actions, par ses initiatives, par son soutien aux territoires, le Département restera bel et bien en 2019 la collectivité de proximité par excellence, la collectivité du quotidien. 1^{er} investisseur public du département.

Encore faut-il en avoir les moyens.

Si la situation est très contrastée d'un Département à un autre au sortir d'une période délicate, marquée par la crise financière, la baisse des dotations et l'explosion des dépenses sociales, notre Département a réussi à rétablir ses marges budgétaires.

Des orientations budgétaires maîtrisées, des engagements tenus.

Fabien LORNE vous exposera tout à l'heure les grands équilibres de notre débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019. Nous pouvons cependant retenir d'ores et déjà quelques orientations.

En premier lieu, **nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, malgré une tension à la hausse dans le domaine social** - dont nous ne sommes pas comptables - et le domaine éducatif, au travers des contrats de partenariat qui nous ont permis de reconstruire les quatre collèges que je viens d'évoquer.

Les dépenses de personnel devraient continuer à se stabiliser pour la troisième année consécutive malgré les traditionnels facteurs de hausse liés **au glissement vieillesse technicité (GVT)**, tandis que la concrétisation de notre stratégie patrimoniale et d'intervention directe devrait conduire à une maîtrise de nos charges globales de fonctionnement.

Cette année 2019 sera marquée par un **accroissement conséquent des dépenses d'aide sociale à l'enfance**, en raison du renforcement des capacités d'accueil et d'accompagnement de l'enfance et d'une diversification de sa prise en charge.

Elle sera également synonyme d'une **augmentation des budgets liés à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, avec la création de 100 places d'EHPAD**, des taux directeurs en hausse de 0,5% à 1% et des allocataires en nombre croissant. En

revanche, la stabilisation des bénéficiaires du RSA devrait conduire à une évolution maîtrisée du montant des allocations délivrées.

Enfin, la péréquation horizontale entre les Départements que j'évoquais dans mon propos introductif impliquera, pour l'année 2019, une hausse de 1,2 millions d'euros des dépenses imputées à ce titre.

En ce qui concerne nos recettes de fonctionnement, les dotations de l'Etat et les compensations fiscales devraient être stables, de même que les recettes de péréquation, le Département n'étant pas bénéficiaire net du nouveau dispositif.

Les recettes fiscales pourraient en revanche évoluer à la hausse, l'évolution des bases contribuant à nous faire gagner 1,4 M€ sur le produit de taxe foncière sur les propriétés bâties, alors que le produit des DMTO devrait augmenter de 1,2 M€.

Ainsi, l'épargne brute sera préservée, au-delà du seuil recommandé des 8% de recettes réelles de fonctionnement et que nous nous sommes fixés dans notre plan de préservation de l'investissement.

Fruit de notre bonne gestion, nos investissements vont augmenter à hauteur de 101,6 M€. Cette hausse se prolongera encore l'année suivante et nous permettra d'atteindre, si l'environnement économique se maintient, **250 millions d'euros d'investissement réalisés sur deux ans.**

D'un montant projeté, à 266 M€ notre dette demeure quant à elle maîtrisée et reste inférieure à la dette moyenne de la strate départementale, avec une capacité de désendettement de moins de six années d'épargne brute, elle aussi inférieure au ratio de la strate.

Les perspectives budgétaires pour l'exercice 2019 sont donc favorables et devraient nous permettre de respecter nos engagements, tant dans le cadre du pacte financier passé avec l'Etat qu'en ce qui concerne nos programmes d'investissement.

Cependant, la raison nous commande de rester attentifs à l'évolution de la conjoncture comme du cadre législatif et réglementaire.

La réforme annoncée de la fiscalité locale, l'accroissement de la péréquation horizontale sont autant de signaux qui nous imposent la plus grande vigilance. De la même manière, le transfert mal compensé de nouvelles compétences à l'issue du grand débat national ou le simple retournement du marché de l'immobilier pourraient avoir des conséquences néfastes pour nos finances locales, mais cela est vrai pour l'ensemble des Départements.

Mes chers collègues, les grandes lignes de notre débat d'orientations budgétaires que je viens de tracer pour l'exercice 2019 sont la preuve que nous tenons nos engagements.

Quelles que soient nos divergences, je sais que nous partageons de nombreuses préoccupations.

L'effort entrepris ces dernières années nous permet ainsi de contribuer à amortir la terrible crise sociale qui traverse notre pays, à redonner confiance à nos concitoyens.

Nous le faisons au travers de politiques publiques de proximité, tournées vers tous les sarthois, vers tous les territoires.

Nous le faisons au travers de politiques innovantes, dans les domaines techniques comme dans ceux de la solidarité.

Nous le faisons au travers de politiques volontaristes d'investissement, partout en Sarthe, parce que c'est à ce prix que se prépare l'avenir de notre Département.

C'est en écoutant nos concitoyens, que nous donnons à la démocratie représentative sa raison d'être.

C'est en faisant ce que nous disons que nous leur redonnerons envie de croire en la politique.

Car être élu local, ce n'est pas bénéficier de « privilèges », comme on l'entend sur les trottoirs ou sur les ronds-points.

C'est avant tout de lourdes responsabilités, une implication de tous les instants, une proximité du quotidien.

Aujourd'hui, en débattant des orientations budgétaires de notre collectivité, nous nous donnons les moyens d'agir, de mettre en œuvre notre politique.

C'est ce qui fait la force de notre engagement.

Je vous invite à en débattre.

Je vous remercie de votre attention.